



INFORMATIONS SUR LE PRELEVEMENT D'EAU

Utiliser exclusivement les bouteilles fournies par le SCAV !

POUR LES ANALYSES CHIMIQUES

Flacon : Bouteille plastique 1 L

Rincer le flacon fourni deux fois avec l'eau à analyser, et le remplir jusqu'au col.

POUR LES ANALYSES MICROBIOLOGIQUES

Flacon : Bouteille stérile 250 mL – bouchon rouge

Recueillir l'eau de manière hygiénique, en évitant de toucher le col du flacon.

Les prélèvements pour les analyses microbiologiques doivent parvenir au laboratoire dans un délai de 12 heures maximum et être conservés dans un réfrigérateur (4°C) ou dans un emballage réfrigéré durant ce laps de temps.

PROCEDURE DE PRELEVEMENT

Cas d'un prélèvement à un robinet ou à une pompe : faire couler l'eau environ 1 minute avant de la prélever.

Cas d'une nappe ouverte, d'un réservoir ou d'une citerne : plonger le flacon à une certaine profondeur et si possible assez loin des bords ou des parois.

DEPÔT DES ECHANTILLONS

Les échantillons doivent être **déposés au SCAV du lundi au mardi de 9h00 à 11h30**.
(Quai Ernest-Ansermet 22 – 1205 Genève – ☎ 022.546.46.00 – ✉ scav@etat.ge.ch)

FORMULAIRE D'EVALUATION

Il vous sera demandé de remplir un formulaire spécifique permettant de connaître toutes les informations relatives aux échantillons à analyser :

- lieu de prélèvement (adresse, type de bâtiment, nom de la région, local, ...)
- nature de l'eau (eau de réseau (froide ou chaude), eau de source, puits, citerne, ...)
- etc.

EMOLUMENTS ET DELAI

Pour les particuliers domiciliés sur Genève, un tarif forfaitaire a été établi pour les analyses de potabilité chimique et microbiologique.

Des analyses spécifiques de métaux lourds (ex : plomb, mercure, arsenic, ...) sont possibles sur demande. Néanmoins, elles font l'objet d'une tarification particulière, hors forfaits, et sont soumises à l'établissement préalable d'un devis.

Pour les particuliers domiciliés hors canton, ainsi que pour les entreprises, le tarif forfaitaire n'est pas applicable et un devis est systématiquement préparé. Les rapports d'analyse ne sont transmis qu'après réception du paiement selon indications fournies sur le devis.

Le délai pour la réception du rapport officiel est d'environ 3 semaines.